

N° 01/2010 DGS-SCM/MP

Affiché, le 28 janvier 2010

**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2010**

---//---

L'an Deux Mille Dix, le vingt janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Antoinette TE PING Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

| NOM ET PRENOM          | PRESENT | ABSENT | PROCURATION A      | Observations  |
|------------------------|---------|--------|--------------------|---|
| BUILLARD Michel        | X       |        |                    | A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération 2010-04 |
| CLARK Jean-Claude      | X       |        |                    |   |
| TEAHA Danièle          | X       |        |                    |   |
| MAIOTUI Paul           | X       |        |                    |   |
| BOUTEAU Nicole         | X       |        |                    |   |
| FONG LOI Charles       | X       |        |                    |   |
| TRAFTON Mareva         | X       |        |                    |   |
| TEMEHARO René          | X       |        |                    |   |
| SHAN SEI FAN Victorine |         | X      | TE PING Antoinette |   |
| DESTANG Max            | X       |        |                    |   |
| TAMA Hinatea           | X       |        |                    | A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération 2010-04 |
| ELLACOTT Alban         |         | X      |                    |   |
| LE GAYIC Roméo         | X       |        |                    |   |
| PANAI Florienne        |         | X      |                    |   |
| ADAMS Myrna            | X       |        |                    |   |
| MAI Alain              | X       |        |                    |   |
| CHAMPS Agnès           | X       |        |                    |   |
| IENFA Jules            |         | X      |                    |   |
| PENOT Yvette           |         | X      | MAIOTUI Paul       |   |
| TANSEAU Robert         | X       |        |                    | A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération 2010-04 |

|                            |           |           |                  |   |
|----------------------------|-----------|-----------|------------------|---|
| LOMBARD Adrien             | X         |           |                  | A quitté la salle lors du débat et du vote de la délibération 2010-04 |
| LIVINE Danielle            |           | X         | FONG LOI Charles |   |
| TE PING Antoinette         | X         |           |                  |   |
| TEATA Marcelino            | X         |           |                  |   |
| PUHETINI Sylvana           | X         |           |                  |   |
| BORDET Lily                |           | X         | CHAMPS Agnès     |   |
| SUEN KO Régina             | X         |           |                  |   |
| SARCIAUX Aldo              |           | X         | TEAHA Danièle    |   |
| GATIEN Johanna             | X         |           |                  |   |
| MATAOA Myron               | X         |           |                  |   |
| CARLSON Jean-Michel        | X         |           |                  |   |
| PEU Titaua                 |           | X         |                  |   |
| TCHEONG Céline             |           | X         |                  |   |
| TERIITEPOROUARAI<br>Thomas |           | X         |                  |   |
| NAIA TERIIPAIA Amaronn     | X         |           |                  |   |
| <b>TOTAL</b>               | <b>24</b> | <b>11</b> |                  |   |

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

24 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2009 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2009 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises:

| N°       | TITRE DE LA DECISION   | OBJET DE LA DECISION   | RECUE A I.D.V. LE | RENDUE EXECUTOIRE LE |
|----------|------------------------|--|-------------------|----------------------|
| 2009-121 | Reconduction de Marché | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°28/2007 du 11 octobre 2007 conclu avec Tahiti Digit Import (TDI) dans le cadre du marché de fourniture de matériels de signalisation routière. | 17/11/2009        | 02/12/2009           |
| 2009-122 | Reconduction de Marché | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°27/2007  | 17/11/2009        | 02/12/2009           |

|          |   |   |          |          |
|----------|---|---|----------|----------|
|          |   | du 11 octobre 2007 conclu avec Tahiti Digit Import (TDI) dans le cadre du marché de maintenance des horodateurs de voirie de la Ville de Papeete.   |          |          |
| 2009-123 | Reconduction de Marché                    | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°26/2007 du 28 septembre 2007 conclu avec la SA Pacific Petroleum et Services (PPS) dans le cadre du marché de fourniture de carburant à la Commune de Papeete.  | 17/11/09 | 02/12/09 |
| 2009-124 | Reconduction de Marché                    | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°32/2007 du 27 novembre 2007 conclu avec la SARL CTA dans le cadre du marché de travaux divers de terrassement à effectuer dans la Commune de Papeete.   | 17/11/09 | 02/12/09 |
| 2009-125 | Reconduction de Convention de partenariat | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) de la convention d'ouverture de compte Carte Shell GOLD du 8 janvier 2002 conclu avec la SA Pacific Petroleum et Services (PPS) dans le cadre du marché n° 26/207 de fourniture de carburant à la Commune de Papeete.     | 17/11/09 | 02/12/09 |
| 2009-126 | Reconduction de Marché                    | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°11/2009 du 02 juin 2009 conclu avec la SA YUNE TUNG dans le cadre du marché de fourniture de matériels électriques nécessaires à la Direction des Services Techniques de la Commune de Papeete.               | 17/11/09 | 02/12/09 |
| 2009-127 | Reconduction de Marché                    | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°14/2008 du 10 décembre 2008 conclu avec la SARL AGP CONSTRUCTION dans le cadre du marché de travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete                             | 17/11/09 | 03/12/09 |
| 2009-128 | Reconduction de Marché                    | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°2/2009 du 25 février 2009 conclu avec la SA Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement (SPEA) dans le cadre du marché d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Ville de Papeete. | 17/11/09 | 03/12/09 |
| 2009-129 | Marché public                             | Marché public de service n°37/2009 du 17/11/09, acte d'engagement, conclu avec la SAS Tahitienne de Secteurs Publics (TSP) pour une prestation de nettoyage des voies publiques de la Commune de Papeete, pour un montant de 176 679 665 FCFP HTC.                                  | 24/11/09 | 03/12/09 |
| 2009-130 | Marché public                             | Marché public de service n°38/2009 du 17/11/09, acte d'engagement, conclu avec la SAS Tahitienne de Secteurs Publics (TSP)  | 24/11/09 | 03/12/09 |

|             |                        |   |          |          |
|-------------|------------------------|---|----------|----------|
|             |                        | pour des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés lot n°1 : Prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères, des recyclables ménagers, des déchets végétaux et des encombrants, pour un montant de 380 313 251 FCFP TTC.   |          |          |
| 2009-131    | Marché public          | Marché public de service n°39/2009 du 17/11/09, acte d'engagement, conclu avec la SAS Tahitienne de Secteurs Publics (TSP) pour des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés lot n°2 : Fourniture, entretien et maintenance de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et assimilés et de corbeilles à papiers, pour un montant de 59 310 226 FCFP TTC. | 24/11/09 | 03/12/09 |
| 2009-132    | Reconduction de Marché | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°31/2007 du 11 octobre 2007 conclu avec l'EURL Propreté En Polynésie (PEP) dans le cadre du marché de nettoyage des écoles publiques communales de la Ville de Papeete.  | 17/11/09 | 04/12/09 |
| 2009-133    | Marché public          | Marché public de travaux n°31/2009 du 06/11/09, acte d'engagement, conclu avec la JL POLYNESIE SA pour l'extension du cimetière de l'Uranie, pour un montant de 451 857 280 FCFP TTC.   | 13/11/09 | 09/12/09 |
| 2009-134    | Reconduction de Marché | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°36/2007 du 19 décembre 2007 conclu avec la SARL JURION PROTECTION dans le cadre du marché de surveillance et de gardiennage du marché municipal de Papeete « MAPURU A PARAITA »   | 17/11/09 | 09/12/09 |
| 2009-135    | Marché public          | Marché public de travaux n°41/2009 du 02/12/09, acte d'engagement, conclu avec la SA POLYGOUDRONNAGE pour des travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete – Année 2010, pour un montant de 30 000 000 FCFP TTC minimum et de 120 000 000 FCFP TTC maximum.   | 03/12/09 | 14/12/09 |
| 2009-136    | Contrat de dégraissage | Contrat de dégraissage dans la Ville de Papeete conclu avec la SARL NETURBAN.   |          | 22/12/09 |
| 2010-01     | Contrat d'entretien    | Contrat mensuel d'entretien copieur en coût copie n°2010/01.0007 ECC du 01/01/2010 avec ABC Diffusion.  |          | 04/01/10 |
| 2010-01 bis | Contrat de prestation  | Contrat de prestation conclu avec la SNC LAUGEON FRERES, connus sous le nom de INFONECS, relatif à la mise à niveau de la protection antivirus des sites communaux extérieurs à l'Hôtel de Ville, pour un montant de 58.500 FCFP HT par jour (tarif jour/homme).  |          | 07/01/10 |

|         |                        |  |          |          |
|---------|------------------------|--|----------|----------|
| 2010-02 | Contrat de prestation  | Contrat de prestation conclu avec la SNC LAUGEON FRERES, connus sous le nom de INFONECS, relatif à l'audit des postes de la tranche conditionnelle de l'AO, pour un montant de 58.500 FCFP HT par jour (tarif jour/homme), pour un technicien confirmé, et un montant de 80.000 FCFP HT par jour (tarif jour/homme), pour un ingénieur confirmé. |          | 07/01/10 |
| 2010-03 | Contrat location       | Contrat de location d'une maison d'habitation non meublée passé avec Monsieur John MARAE moyennant un loyer annuel de 300 000 FCFP.  | 04/01/10 | 07/01/10 |
| 2010-04 | Contrat de service     | Avenant n°3 au contrat de service Point Haut DTOM/POL/54/2005/PH conclu avec TELEDIFFUSION DE France (TDF) dont le prix annuel de la prestation s'élève à 4 240 464 FCFP HT.   |          | 11/01/10 |
| 2010-05 | Reconduction de Marché | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°15/2008 du 23 décembre 2008 conclu avec la SARL JARDIN VERT SERVICE dans le cadre du marché de traitement des déchets verts de la Commune de Papeete.  | 12/01/10 | 19/01/10 |
| 2010-06 | Reconduction de Marché | Portant reconduction pour une année supplémentaire (2010) du marché n°43/2009 du 31 décembre 2009 conclu avec TAHITI DIGIT IMPORT (TDI) dans le cadre du marché relatif à l'acquisition d'horodateurs de voirie solaire pour la Commune de Papeete.  | 12/01/10 | 19/01/10 |
| 2010-07 | Concession de terrain  | Accordant à Mr et Mme WONG YUT Timi et Florida, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.   | 18/01/10 | 19/01/10 |
| 2010-08 | Concession de terrain  | Accordant à Mr et Mme LAI SOU SING Robert et Rosina, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.  | 18/01/10 | 19/01/10 |
| 2010-09 | Marché public          | Marché public de fourniture n°40/2009 du 19/11/09, acte d'engagement, conclu avec la SOPADEP SA / HYUNDAI pour une acquisition de 2 bus de 38 places destinés à la Direction des Affaires Educatives Sociales et Culturelles de la Commune de Papeete, pour un montant de 27 200 000 FCFP TTC  | 20/11/09 | 06/01/10 |
| 2010-10 | Marché public          | Marché public de maîtrise d'oeuvre n°36/2009 du 30/11/09, acte d'engagement, conclu avec le Groupement H20 INGENIERIE / VAIHUPE pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de réalisation relative à l'extension du cimetière communal de l'Uranie de la Commune de Papeete, pour un montant de 11 880 000 FCFP TTC                    | 01/12/09 | 13/01/10 |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <b>Délibération n° 2010-01</b>   | Unanimité<br>Dont 5<br>procurations |
| <p>Sur le rapport n° 2010-01 de Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>AUTORISE</b> l'envoi en mission à Nice, du 08 au 15 février 2010, de Mademoiselle Nicole BOUTEAU et Madame Mareva TRAFTON.</p> <hr/> <p><i>Dans le prolongement de la signature de la Charte de jumelage avec la ville de Nice (le vendredi 20 novembre 2009), et dans le cadre des relations entre les deux villes, la commune de Papeete est invitée par Monsieur Christian ESTROSI, Maire de Nice, aux festivités d'ouverture de l'édition 2010 du carnaval de Nice intitulé « Roi de la Planète Bleue » qui se dérouleront du 12 au 14 février prochain. Le carnaval se prolongera jusqu'au 28 février.</i></p> <p><i>Mademoiselle Nicole BOUTEAU et Madame Mareva TRAFTON sont désignées pour représenter le Conseil municipal. Ce déplacement permettra également à nos représentantes d'assister les étudiants polynésiens de Nice qui ont prévu de participer à cet événement en présentant un char aux couleurs polynésiennes, de prendre la mesure de l'organisation d'un carnaval, et enfin de peaufiner l'organisation de la semaine tahitienne prévue en Eté à Nice.</i></p> |                                     |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| <b>Délibération n° 2010-02</b>   | Unanimité<br>Dont 5<br>procurations |
| <p>Sur le rapport n° 2010-02 de Mr Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> la participation de la ville de Papeete à l'accueil, l'organisation et le déroulement de la prochaine compétition finale de la coupe du monde de Beach Soccer prévue en 2013, <b>AUTORISE</b> le Maire à procéder à toute négociation et à signer toute convention et tout avenant ainsi qu'à prendre toute décision relative à l'organisation et au déroulement de cette manifestation sportive.</p> <hr/> <p><i>Sur proposition de la FIFA, la Commune de Papeete a déposé un dossier de candidature en vue d'être retenue comme ville-hôte chargée d'accueillir et de participer à l'organisation de la prochaine compétition finale de la coupe du monde de Beach Soccer, prévue en 2013.</i></p> <p><i>De nombreuses autres villes sont cependant en concurrence avec Papeete.</i></p> <p><i>Un tel évènement sportif mondial, s'il devait effectivement se dérouler à Papeete, aurait des effets très bénéfiques pour la capitale et l'île de TAHITI mais également pour toute la Polynésie française notamment sur le plan touristique et économique.</i></p> <p><i>Il implique également la rénovation de certaines des infrastructures sportives de la ville, l'amélioration de certains services (transports et autres) mais également la réalisation de constructions adéquates neuves pouvant accueillir comme il se doit cette manifestation internationale et tous les participants (sportifs, spectateurs, etc.).</i></p> <p><i>La participation prévue de la Polynésie française et de l'Etat dans l'organisation et le déroulement de cette manifestation d'importance aura également pour avantage de décupler la dynamique économique très positive qu'elle engendrera pour la Polynésie française.</i></p> |                                     |

*L'évènement aura en outre pour effet de permettre un échange multiculturel très intéressant et enrichissant sur le plan humain puisque de nombreuses nations seront représentées.*

*Enfin, les effets induits à long terme, dus particulièrement à la médiatisation provoquée par la retransmission en direct de cette manifestation dans de nombreux pays de la planète, ne doivent pas être négligés.*

*C'est dans ce contexte et fort des retombées économiques et financières à court, moyen et long terme attendues, qu'il y a lieu de comprendre la ferme volonté de la municipalité de voir aboutir favorablement ce projet.*

*Cependant il n'y a pas de certitude que la candidature de Papeete sera retenue, la FIFA devant arrêter son choix le 18 mars prochain.*

### Délibération n° 2010-03

Unanimité  
Dont 5  
procurations

Sur le rapport n° 2010-03 de Melle Nicole BOUTEAU,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** les statuts de l'association «Tahiti Cruise Club», **AUTORISE** l'adhésion de la Commune de Papeete à l'association «Tahiti Cruise Club» en tant que membre actif, **AUTORISE** le paiement du montant de la cotisation correspondant à la qualité de membre actif soit 1 000 000 FCFP.

*Afin de relancer l'activité économique malgré la conjoncture actuelle, de nombreux professionnels sont d'accord pour admettre qu'il est indispensable de favoriser et développer l'activité de croisière en Polynésie française. Ce souci est partagé par certains établissements publics, notamment le port autonome, mais également par les collectivités publiques que sont la Polynésie française et la Commune de Papeete. C'est ainsi que la majorité des intervenants précités ont décidé de mettre en œuvre une forme de partenariat en vue d'organiser des opérations ciblées notamment en vue de promouvoir la destination polynésienne et les infrastructures d'accueil de Tahiti auprès des grandes compagnies de croisières et d'apporter un soutien efficace au travail de fond réalisé par les agents maritimes afin d'inciter de nouveaux paquebots ou navires de croisière à se positionner ou à faire escale en Polynésie. Cette promotion concerne, pour une part importante, la ville de Papeete qui est la capitale mais également le premier et principal port d'attache des paquebots ou navires qui arrivent en Polynésie. Lieu de visite initial incontournable, Papeete apparaît ainsi aux yeux des touristes comme la première vitrine de la Polynésie où sont concentrées les principales administrations publiques ainsi que les structures d'accueil et sociétés les plus variées, qu'elles soient notamment portuaires, industrielles, hôtelières ou commerciales.*

*Tout en continuant à promouvoir la destination, les partenaires souhaitent désormais s'engager, de manière plus efficace et sérieuse dans l'amélioration des services rendus aux paquebots et passagers arrivant à Papeete. A cet effet, ils souhaitent utiliser la voie associative pour optimiser leurs actions.*

*C'est ainsi qu'a été rédigé un projet de statuts d'une association dénommée « Tahiti Cruise Club » en vue de fédérer utilement les personnes concernées, les moyens financiers et les actions envisagées. Le projet de statuts prévoit l'administration de l'association par un conseil d'administration composé de 12 membres répartis dans 4 collèges dont celui des « collectivités » qui regroupe 3 administrateurs. La qualité de membre actif permettrait, sous réserve d'être élu, d'être représenté au conseil d'administration.*

*En prévision des retombées positives sur le développement économique de la ville, la municipalité souhaite apporter sa participation à ce projet qui correspond à une dynamique qui s'inscrit en cohérence et en synergie avec les autres actions menées ou susceptibles d'être initiées par la Commune (dynamique des commerçants, opérations d'animation de la ville, animation ville/port, coordination des actions,...). Dans un premier temps, il s'agit d'adhérer à l'association.*

**Délibération n° 2010-04**

*Messieurs Michel BUIILLARD, Robert TANSEAU, Adrien LOMBARD et Mademoiselle Hinatea TAMA ont quitté la salle lors du débat et du vote de cette délibération.*

Unanimité  
Dont 5  
procurations

Sur le rapport n° 2010-04 de Mr Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un million de francs pacifiques (1.000.000 FCFP) à l'association « Collectif Tahiti-Haïti 2010 » en vue de participer au financement d'actions à caractère humanitaire en faveur des victimes du séisme du 12 janvier 2010 sur l'île d'Haïti.

*Suite au séisme qui s'est déroulé le 12 janvier dernier sur l'île d'Haïti, une association dénommée « Collectif Tahiti-Haïti 2010 » a été constituée le 14 janvier suivant à Papeete, à l'initiative de plusieurs personnes touchées par l'extrême gravité de la situation et désireuses d'aider les victimes.*

*Elle a pour objet principal de collecter, par tous moyens possibles, des fonds qui seront ensuite totalement reversés à des associations humanitaires qui œuvrent sur l'île frappée par la catastrophe naturelle. Ces fonds permettront de participer au financement d'actions à caractère humanitaire en faveur des victimes.*

*Compte tenu de l'urgence (les médias ont dernièrement annoncé un bilan de plusieurs dizaines de milliers de morts) et indépendamment des initiatives publiques ou privées complémentaires, il importe que la Commune de Papeete, s'associe également à cette démarche de solidarité en apportant son aide financière.*

*Après avoir organisé toutes opérations en vue de collecter le maximum de fonds, cette association reversera la totalité des sommes récoltées à une ou plusieurs associations à but humanitaire qui travaillent sur l'île touchée par le séisme.*

**Délibération n° 2010-05**

Unanimité  
Dont 5  
procurations

Sur le rapport n° 2010-05 de Mr Alain MAI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **MODIFIE** le coût de l'opération « Mise en place de caisses automatiques dans le parking souterrain municipal de l'Hôtel de Ville » qui est porté à 20.000.000 FCFP

*Le coût initial de l'opération avait été estimé à 15.000.000 FCFP. Après appel d'offres, cette estimation s'avère éronnée, et se devait d'être ajustée.*



Néant

V°) Question diverses :

1 - Monsieur le Maire annonce la visite de la Ministre de l'outre-mer à Papeete à l'occasion de son séjour en Polynésie prévu du 31 janvier au 04 février prochain.

Il propose le programme prévisionnel suivant :

- Visite du Marché de Papeete
- Inauguration du centre d'hébergement communal (vaitavatava)
- Visite de l'école mama'o (travaux réalisés pour le regroupement scolaire)
- Pose de la première pierre de la cantine de Tamanui
- Signature de la convention de financement de l'assainissement (contrat de projets).

2 - Monsieur Myron MATAOA propose, à l'instar du centre d'hébergement communal de vaitavatava, la création d'un centre d'hébergement pour les SDF. Monsieur le Maire indique, dans le prolongement des nombreuses actions déjà engagées par la mairie en faveur des SDF (rappelées également par Mr René TEMEHARO), vouloir intégrer au projet d'extension du marché (sur le terrain papineau) un espace qui leur serait destiné et où ils pourront disposer de commodités et d'un lieu pour dormir. Des négociations ont été engagées avec le Pays pour que la commune obtienne la maîtrise foncière du terrain Papineau, condition nécessaire pour faire avancer plus avant ce projet.

3 - Mesdames Johanna GATIEN et Amaronn NAIA-TERIIPAIA présentent leur rapport de mission relatif à leur participation au congrès de l'ACCD'OM en novembre 2009. Le document est distribué à l'ensemble des élus. Elles remercient le Maire et le conseil municipal pour les avoir désignées pour participer à ce congrès, qui leur a permis d'échanger et de confronter leur expérience avec d'autres élus de collectivités d'outre-mer. Elles incitent les membres du conseil à participer aux prochains congrès de l'ACCD'OM.

4 - Monsieur Roméo LE GAYIC, dans la perspective du comité de pilotage du CUCS du 28 janvier prochain, soumet à la validation du conseil municipal la liste des opérations qu'il souhaite présenter :

- Étude d'aménagement de la Maison de quartier de Pina'i (coût de l'opération : 12 M dont 7.2M pris en charge par le CUCS) ;
- Construction du plateau sportif du Haut des Vallons (coût de l'opération : 16M dont 60% pris en charge par le CUCS) ;
- Construction d'une Maison de quartier de Taunoa (coût de l'opération : 160M dont 96M pris en charge par le CUCS) ;
- Aménagement d'un abri au centre nautique (coût de l'opération 1,371M dont 822 600 FCFP pris en charge par le CUCS).

Le Conseil municipal approuve la liste des opérations.

5 – Monsieur Roméo LE GAYIC suggère la mise en place d'une réglementation du stationnement dans les rues à proximité des écoles, notamment pour permettre aux enseignants de pouvoir se garer. Il indique que ces derniers ne sont pas opposés au stationnement payant. Il précise qu'il leur est désormais interdit de stationner dans l'enceinte des écoles pour raison de sécurité.

6 – Monsieur Robert TANSEAU propose de rechercher des terrains susceptibles d'accueillir des immeubles de parking.

7 - Mademoiselle Nicole BOUTEAU indique que la réglementation du stationnement dans le centre ville est inopérante en raison principalement du défaut de verbalisation. Elle propose la mise en place d'une équipe, de 4 à 6 agents, dédiée à cette mission de verbalisation. Monsieur le Maire, s'adressant aux services, demande à ce que des efforts soient fait en la matière et souhaite maintenant avoir des résultats.

8 - Monsieur Guy TAUOTAHA, directeur de la police municipale, fait savoir qu'il y a, depuis le mois de décembre, une reprise de la verbalisation. Il précise toutefois que la police municipale peut se retrouver en difficulté pour assurer convenablement ses autres missions si ses moyens humains sont affectés principalement à la verbalisation.

9 - Madame Sylvana PUHETINI indique que le parking des élus est utilisé par des employés voire par des personnes extérieures à la Mairie (sociétés...). Il arrive souvent que les élus ne trouvent plus de place. Monsieur le Maire demande aux services de faire le nécessaire pour remédier à cette situation.

10 - Madame Agnès CHAMPS et Monsieur Max DESTANG indiquent que le marché est très sollicité pour l'accueil de personnalités et pour des actions d'animation. Pour autant, il ne dispose pas de crédits affectés à ce type de dépenses. Monsieur le Maire, rappelant que cette question avait déjà été soulevée, fait savoir qu'il avait demandé l'inscription d'une enveloppe au budget. Madame Anne-Sophie Locquegnies-goupil, directrice de l'administration et des finances, confirme l'inscription de 500.000 fcfp. Ce montant pourrait être réajusté en fonction des besoins.

11 - Monsieur René TEMEHARO, rappelant l'obligation de la commune d'élaborer un plan de sauvegarde communal, indique qu'en ce qui concerne l'aléa Tsunami, un plan d'alerte et d'organisation des secours a été élaboré et est susceptible d'être proposé à la validation du conseil municipal.

12 - Monsieur le Maire, compte tenu des nombreux sujets qui préoccupent les élus, propose l'organisation d'un séminaire dans les prochaines semaines. Il évoque quelques thèmes qui pourraient être retenus :


- la redynamisation de la politique de l'habitat à Papeete
- le stationnement autour des écoles
- la politique foncière
- le stationnement payant
- les subventions aux associations
- les actions sociales (matahiapo, saga, Noël des enfants...)
- le plan de sauvegarde communal

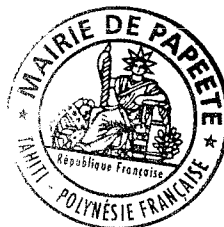
13 - Après mise au vote, la couleur rouge est retenue à la majorité pour les panneaux de rue de la ville.

14 - Le Maire fait savoir que le nom de Hokulea a été retenu par le pays pour l'espace vert aménagé en extension de la place To'ata. Après discussion, le conseil émet le vœu que le nom de Paofai soit également mentionné pour rattacher ce lieu à la ville de Papeete, le nom de Hokulea étant d'origine hawaïenne. Un courrier dans ce sens sera adressé au Président du pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

La Secrétaire de séance

  
Antonette TE PING



Pour le Maire absent  
Le 1<sup>er</sup> adjoint

  
Jean-Claude CLARK